
ARRONDISSEMENT de
CAMBRAI

CANTON de SOLESMES

COMMUNE de VIESLY

INFOS BRÈVES

VIE SCOLAIRE

Juste avant les vacances de la Toussaint, les nouveaux conseils d'école se sont réunis.

Lors de ces rencontres différentes questions traitant de la vie scolaire sont abordées.

Un sujet récurrent tient une place importante dans ces discussions, il s'agit de la circulation et du stationnement à proximité des écoles.

Malgré les appels lancés par les parents d'élèves, il s'avère que chaque année des problèmes d'incivilité subsistent. Ces comportements à la limite de la provocation mettent parfois en péril la sécurité des enfants et des accompagnants.

Faudra-t-il en arriver à la mise en place d'une réglementation fort coûteuse et pénalisante ? ; alors que le seul respect des règles en vigueur permettrait de sécuriser les entrées et sorties des cours.

Une fois encore nous faisons appel à votre civisme et à votre bon sens.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Récemment les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se sont réunis. Diverses interventions et aides ont été reconduites à l'approche de la fin d'année.

Aide aux bacheliers

Les lycéens résidant dans la Commune, ayant obtenu le baccalauréat en juin 2014 et ne poursuivant pas d'études supérieures se verront attribuer s'ils le souhaitent une aide de 40 euros. Pour établir le dossier, il conviendra de faire parvenir la copie du diplôme, un RIB à leur nom, une attestation de domicile ou de l'ayant-droit, ou des parents.

Aide aux étudiants post-bac

L'aide de 40 € aux étudiants bacheliers en études post-bac est reconduite pour 2014.

En plus des justificatifs précités, il est demandé un certificat de scolarité pour l'année 2014-2015.

Il est également décidé de reconduire l'aide de 40 € aux jeunes demandeurs d'emploi non indemnisés âgés de 18 à 25 ans (nés entre les années 1989 et 1996), résidant chez leurs parents. Pour justifier cette demande, il conviendra de fournir :

- Un justificatif de demandeur d'emploi
- L'attestation de Pôle Emploi attestant la non indemnisation et dernière situation
- Un justificatif de domiciliation chez les parents
- Un RIB ou RIP

L'ensemble de ces documents seront à remettre au secrétariat de la Mairie **avant le 25 novembre 2014**

VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

a) Le 11 novembre prochain, en plus des Commémorations habituellement organisées, une manifestation sera faite en souvenir de trois vieslysiens martyrisés et fusillés le 26 août 1914.

Le rassemblement des Sociétés se fera face à la Mairie à 13h45. Le défilé démarrera à 14h00 et sera suivi d'un spectacle au Foyer Rural intitulé « Suzon je serais bientôt là... » organisé par les Z'Amis de Viesly.

b) Les 15 et 16 novembre – brocante aux jouets organisé par les « Enfants de l'École » au Foyer Rural

c) Les 29 et 30 novembre – marché de Noël organisé par les « Z'Amis de Viesly » au Foyer Rural

Erratum : le goûter des Aînés initialement prévu le jeudi 11 décembre se fera le mardi 16 décembre

d) Inscriptions sur la liste électorale : Les Vieslysiens ayant changé d'adresse au sein même de la Commune sont invités à se rapprocher des services « Elections » et « Fichier population » de la Mairie pour le signaler.

Quant aux nouveaux arrivants, il est important de vous rapprocher des mêmes services pour vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 2014 munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

e) L'accès au Coin des Mamans sera fermé pour la période hivernale dès le 1^{er} novembre 2014

f) Une réflexion est menée pour la création d'un espace de stockage des poubelles et récipients à proximité du second point d'eau installé au Cimetière Communal. Cet aménagement sera réalisé par les services municipaux.

LA MUNICIPALITÉ

I.P.N.S.